



LE P'TIT LANLOUPAIS



EDITORIAL

Durant ce bel été, parfois trop chaud et surtout bien trop sec, nous avons de nouveau constaté les effets du réchauffement climatique : sécheresse, épisodes de canicule et aussi de nombreux incendies qui, cette fois, ont même touché la Bretagne dans les monts d'Arrée et en forêt de Brocéliande.

Maintenant, l'automne est arrivé.

Malgré quelques pluies, certes bienvenues mais très insuffisantes, nous sommes toujours en "crise sécheresse" – niveau le plus élevé des mesures de restrictions – avec même une inquiétude pour l'eau potable à l'est du département pour fin octobre. Nous devons tous, particuliers comme professionnels, fournir un effort supplémentaire pour réduire notre consommation.

Nous allons hélas devoir nous habituer à tous ces phénomènes dans les années futures et c'est à chacun de prendre ses responsabilités dès maintenant.

J'espère cependant que la rentrée s'est bien passée pour tous les Lanloupais et je vous souhaite un très bel automne.

Inès Gonse, 1ère Adjointe

PENNADSTUR

E-pad kaer ar goañv-se, a-wechoù re domm ha dreist-holl kalz re sec'h, hon eus stadet adarre efedoù tommadur an hin : sec'hor, mareadoù gor hag ivez meur a dan-gwall hag, en-dro-mañ, o deus zoken tizhet ar Vreizh er Menez-Are hag er c'hoad Brekilien.

Bremañ eo erruet an diskaramzer.

Daoust d'ur glav bennak, ent-wir deuet-mat met skort-tre, eomp atav en "enkadenn sec'hor" - live uhelañ diarbennoù strishaat – gant ivez ur nec'h evit an dour mat da evañ e-barzh reter an departament evit diwezh ar miz Here. Dleout a reomp holl, tud prevez kement ha tud a-vicher, ober ur striv ouzhpenn evit digreskiñ hor bevezadur.

Mont a reomp siwazh d'en em voazañ ouzh an holl annadennoù-se e-pad ar bloavezhioù a zeu ha ret eo da bep hini da gemer war e chouk diwar bremañ.

Emichañs eo dibunet mat an distro-skol evit pep annezad Sant-Loup hag hetiñ a ran deoc'h un diskaramzer kaer-tre.

Inès Gonse, an eilmaer kentañ



Téléphone **02 96 22 33 45**

ouverture : lundi et jeudi de 9 h à 12 h

mardi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Courriel : mairie.lanloup@orange.fr - site internet : www.lanloup.bzh.

Collecte des déchets ménagers et triés :

jusqu'au 31 décembre, le mercredi en semaine impaire

dechets@guingamp-paimpol.bzh

Déchetterie de Paimpol : La Lande Blanche : 02 96 20 91 39

ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.

**Guingamp
Paimpol**
AGGLOMÉRATION

Guingamp Paimpol Agglomération : **02 96 13 59 59**

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

INFORMATIONS MUNICIPALES

Virus de l'influenza aviaire

Recommandations pour les oiseaux marins

Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux marins. Ce virus n'est pas transmissible à l'homme mais il peut affecter les oiseaux domestiques. Il représente donc un risque pour l'élevage avicole.

Si vous trouvez un oiseau mort, ne le touchez pas et ne le déplacez pas. Signalez-le à la mairie de la commune de découverte ou à l'Office français de la biodiversité (OFB) au 02.98.82.69.24

Renforcement des mesures de biosécurité dans les basses-cours

Vous êtes détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, la préfecture demande le renforcement des mesures pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours.

Vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux ;
- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien.
- ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...pour le nettoyage de votre élevage.



Merci de vous faire recenser en Mairie

Campagne de déclaration des ruches

La campagne annuelle de déclaration des ruches est ouverte depuis le 1er Septembre et sera close au 31 décembre 2022.

Tout apiculteur est tenu de déclarer les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

Les modalités de déclaration en 2022

La déclaration de ruches est à réaliser :

en ligne sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr (rubrique "exploitation agricole", onglet "Protéger la santé des animaux").

Cette procédure simplifiée permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

par voie postale avec le formulaire Cerfa en vigueur N° 13995*05 à compléter, signer et dater puis à renvoyer à l'adresse ci-dessous.

SMSI / DGAL
45 Rue Arsène Lacarrière Latour
15220 SAINT-MAMET.



Repas des Aînés



Comme il est de coutume chaque année, l'équipe municipale invite les Lanloupais(es) âgé(e)s de 65 ans et plus, le samedi 19 novembre 2022, à venir partager le repas convivial qui leur est destiné.

Une invitation sera adressée à chaque personne concernée.

Si toutefois, vous ne l'avez pas reçue d'ici la fin du mois d'octobre, nous vous demandons de vous faire connaître au plus vite auprès du secrétaire de mairie.

Espérant partager ce moment convivial en votre compagnie, nous vous attendons nombreux à la salle polyvalente.

Illuminations de Noël

Entre la flambée du prix de l'électricité et la sobriété énergétique demandée par les autorités, il est logique que la Municipalité s'interroge au sujet des illuminations de Noël.

Les décorations des fêtes de fin d'année font rêver petits et grands et participent à la magie de cette période si particulière.

Les élus pensent donc qu'il faut garder cet esprit de fête sans toutefois un décalage trop important avec la réalité économique.

Depuis plusieurs années maintenant nous utilisons des LED qui sont les ampoules les plus écologiques et économiques qui soient : elles consomment jusqu'à dix fois moins que les ampoules traditionnelles.

Avoir un village un peu triste durant ce temps de Noël et du Nouvel-An n'est pas forcément le meilleur signal à donner aux Lanloupais en cette période quelque peu morose..

Seul changement envisagé : les plages horaires pourraient être raccourcies.

Une mesure essentiellement symbolique car Lanloup est sobre en illuminations et en consommation mais importante toutefois pour faire comprendre que nous participons à l'effort collectif.

L'éclairage public devrait lui aussi dorénavant s'éteindre plus tôt.

Incivilités



Dépôts d'ordures

Quelques incivilités ont été constatées pendant la période estivale autour des conteneurs de tri "Verre" et des conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Pour le bien-être de tous, nous vous demandons de respecter les consignes de tri éditées par la communauté de communes et de ne pas déposer de sacs au pied des conteneurs.

Tous ces préjudices ont un coût pour la commune et une perte de temps pour notre employé communal !



Nos amies les bêtes



Les incidents liés au non-respect de la réglementation nous contraignent à des rappels fréquents dans le bulletin communal.

Nous profitons de ce nouveau numéro pour sensibiliser les maîtres de nos amis les chiens, qui promènent leurs toutous en laisse (bien sûr), à ramasser les déjections animales... dans le jardin Guy Ropartz notamment, mais aussi sur le cimetière et le reste de la commune.

Ce serait tellement plus agréable pour tous les promeneurs que soit maintenue la propreté de notre village.



Le Pass'eau



À l'initiative de la SAUR, le Pass'eau a pour objectif de soutenir financièrement les personnes aux ressources modestes ou éprouvant des difficultés temporaires dans le paiement de leur facture d'eau et de leur permettre ainsi d'accéder à une fourniture minimum en eau.

Le demandeur doit se présenter en mairie muni de sa facture d'eau et de son dernier avis d'imposition ou de non-imposition car comme pour toute autre demande d'aide financière, une évaluation sociale de la situation sera réalisée avant toute démarche.

La prise en charge ne peut excéder 60 % de la facture pour une aide maximale de 160 €.

L'aide apparaît immédiatement sur la facture suivante.

Avenir Jeunes Ouest Côtes d'Armor :

Une Mission Locale de proximité pour tous les jeunes de 16 à 26 ans sur votre commune.

Il n'est pas toujours facile lorsque l'on est parent voire grand-parent d'aider son fils, sa petite-fille à trouver sa voie : alors pourquoi ne pas faire appel aux services de la Mission locale ?

Pousser la porte d'AVENIR JEUNES quand on a entre 16 et 26 ans c'est pouvoir bénéficier d'informations, de conseils, d'un accompagnement de proximité dans ses choix de métiers, sa recherche de formations ou d'emploi mais aussi d'un appui dans les démarches administratives et quotidiennes, comme la mobilité.

La coopération entre la Mission locale Avenir Jeunes et la commune de Lanloup

La Mission Locale Avenir Jeunes Ouest Côtes d'Armor anime un réseau de Veilleurs Municipaux répartis sur l'ensemble du territoire.

La mission du veilleur municipal de Lanloup consiste à se faire le relais de la Mission locale pour les jeunes de la commune ayant la nécessité d'accéder aux services proposés (aide à la mobilité, atelier code de la route, conseil à la recherche de formation ou d'emploi, offres d'emploi, appui financier...). Le Veilleur Municipal oriente directement le jeune intéressé vers le conseiller référent du territoire.

Michelle Menguy Elue et Veilleur sur la commune, est disponible pour vous apporter les premières informations et vous mettre en relation avec les conseillères de la Mission locale.

Préparation à l'examen du Code de la route pour les jeunes de 16 à 26 ans

Un atelier Code de la route délocalisé sur la commune de Pléhédel est organisé à partir du 21 octobre pour 12 séances hebdomadaires gratuites, avec l'auto-école de Plouha, dans un local mis à disposition par la mairie.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans, habitant les communes de notre secteur et aura lieu tous les vendredis de 18 h à 19 h 30

Pour pouvoir finaliser l'inscription, il est demandé de prévoir les documents suivants afin que la secrétaire de l'auto-école ouvre un dossier NEPH pour faciliter le passage du code de la route en temps voulu :

Photo d'identité (format Numérique ANTS) : e-photo

ASSR 2, sinon ASR

Attestation de domiciliation de moins de 3 mois (si hébergé ou mineur)

Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture EDF, internet...)

Recensement à la JDC pour les plus de 16 ans

Carte Nationale d'Identité

Carte Nationale d'Identité de l'Hébergeant

Adresse mail

Pour s'inscrire, contacter le Veilleur Mission locale de Lanloup.

Période de chasse - saison 2022/2023

La chasse est ouverte du 18 septembre 2022 à 8 h 30 au 28 février 2023 à 17 h 30 et suivant le type de gibier. Elle est suspendue les mardis et vendredis.



A vos blocs-notes

- Mardi 04 Octobre : 14 h, démarrage de la première des 9 séances de l'Atelier Nutrition à la salle polyvalente ouvert à toute personne de soixante ans et plus
- Jeudi 06 Octobre : 14 h salle polyvalente, premier "Atelier couture"
- Samedi 22 Octobre : à partir de 19 h soirée galettes-crêpes à la salle polyvalente organisée par le Comité des fêtes / réservation au 06 12 80 82 00 à partir du 1er octobre
- Vendredi 11 Novembre 11 h Cérémonie au monument aux Morts et dépôt de gerbe
- Vendredi 18 Novembre 18-20h Présentation de l'association Furikat à l'ancien Kerganer
- Samedi 19 Novembre 12 h 30 Repas des Aînés à la salle polyvalente
- Dimanche 27 Novembre 12 h Repas proposé par le Comité des fêtes à la Noé verte sur réservation avant le 06 novembre au 06 12 80 82 00 Tarif : 50 € par personne
- Samedi 17 Décembre 15 h Arbre de Noël avec spectacle ouvert à tous, salle polyvalente, animé par le Comité des fêtes suivi d'un goûter offert par la municipalité

Le monument aux Morts de Lanloup a 100 ans

A nos enfants morts pour la Patrie

Après la Première Guerre mondiale, un monument aux Morts en granite, sous forme d'obélisque est érigé devant la chapelle Saint Roch puis inauguré le 23 avril 1922.

L'hebdomadaire, Le Moniteur des Côtes du Nord du 29 avril rapporte :

"Monsieur l'Abbé Guézou recteur a chanté la grand'messe, Monsieur l'Abbé Lec'hvien, combattant de première ligne a prononcé un beau discours en breton glorifiant les morts de la commune.

Après la messe, a eu lieu l'inauguration. Des discours fort applaudis ont été prononcés par Messieurs Le Cornec, Maire, Le Calvez, Conseiller d'arrondissement, Jouvelin, Conseiller général, Le Guen, député.

Un banquet, auquel assistaient tous les maires du canton, a été ensuite parfaitement servi chez Monsieur Jégou, au bourg. "

Vingt noms y figurent pour la Première Guerre mondiale, quatre pour la Seconde Guerre mondiale. Des feuilles de laurier et une croix le décorent.

Changement de nom de famille

Depuis le 1er juillet, toute personne a le droit, une fois dans sa vie, de changer de nom par simple enregistrement auprès de la mairie.

En effet conformément à l'article 2 de la loi du 2 mars 2022 "toute personne majeure peut demander à l'Officier d'Etat Civil de son lieu de résidence son changement de nom" en prenant le nom de famille du parent qui ne lui a pas été transmis.

Nouvelle association lanloupaise



Jérôme Javelle et Anaïg Thomas se sont retrouvés autour de l'envie commune de partager leur expérience du cinéma et des arts appliqués.

Suivant cette impulsion, ils ont décidé de créer à Lanloup l'**Association Furikat** (qui signifie "curioser", "chercher partout" en breton).

Seront proposés des ateliers et des rencontres pour transmettre, expérimenter des savoir-faire créatifs autour de l'image, du son, du textile... L'association Furikat a

aussi pour projet d'organiser un petit festival sur la commune, mêlant cinéma et spectacle vivant.

Anaïg et Jérôme seront contents de vous rencontrer le vendredi 18 novembre pour une présentation de l'association Furikat, dans un lieu central et convivial, chez Yann et Christine au futur Kabellig Ruz (ancien Kerganer encore en travaux) de 18h à 20h.

Economisons l'eau

Cet été a connu une période de sécheresse qualifiée d'historique avec peu de précipitations et des températures très élevées qui n'ont fait qu'aggraver une situation de déficit pluviométrique depuis le début de l'année.

En "crise sécheresse" depuis la mi-août, les Côtes-d'Armor pourraient manquer d'eau potable dans quelques semaines. La préfecture appelle à "des efforts supplémentaires".

Dans un communiqué intitulé "alerte majeure sur l'alimentation en eau potable" et publié le 26 septembre, la préfecture des Côtes-d'Armor a été claire : il y a urgence car "un risque sérieux de rupture de l'alimentation en eau potable se dessine pour les dernières semaines d'octobre".

La préfecture demande aux particuliers et aux professionnels "un effort supplémentaire" d'économie de l'eau.

Le 10 août, le préfet a placé le département en alerte « crise sécheresse », le plus haut niveau d'alerte qui entraîne le maximum de restrictions. Depuis plus d'un mois et demi donc, les particuliers et les professionnels sont invités à "faire preuve de civisme" et de "solidarité" ainsi que de restreindre leur consommation en eau.

Mais la situation s'est tout de même "considérablement dégradée", note la préfecture. En raison de l'absence de pluies significatives, "les débits des cours d'eau et des nappes souterraines ont atteint les niveaux les plus bas jamais observés à cette saison et les ressources locales s'épuisent. Les pluies constatées depuis le 24 septembre, et annoncées pour les prochains jours, restent trop éparses et irrégulières pour inverser la tendance", poursuit-elle.

Afin de prévenir toute "coupure" d'eau, la préfecture appelle donc à "un effort supplémentaire". Sur les 130 000 m³ d'eau potable journaliers nécessaires pour subvenir aux besoins de la population, 65 % sont utilisés par les particuliers, 15 % par les agriculteurs et 20 % par l'industrie. Selon l'arrêté préfectoral du 10 août, les économies d'eau concernent aussi bien les particuliers que les professionnels : les irrigations des cultures sont limitées, les industriels sont priés de diminuer leur usage de l'eau de 25%, les terrains de sport ne doivent plus être arrosés, de même que les espaces verts municipaux.

Les particuliers sont également mis à contribution : interdiction d'arroser son potager, de remplir sa piscine, de laver son véhicule ou l'extérieur de sa maison, tout en ayant "une consommation quotidienne de l'eau potable la plus raisonnable possible".

Force est de constater que ces mesures n'ont pas été suffisantes.

Dès l'annonce de l'alerte "crise sécheresse", la municipalité a bloqué les robinets du cimetière et fermé l'arrivée d'eau au parking.

Avec l'arrivée de l'automne, nous espérons tous que la situation va s'améliorer. Mais les précipitations restent difficiles à anticiper. Sans compter qu'il faut un cumul de pluie significatif pour observer un redémarrage pérenne des débits des rivières. "D'octobre à mars, les conditions [météorologiques] sont généralement plus propices pour recharger les nappes.

Néanmoins, pour que cela se fasse de façon satisfaisante, il faudra que la pluviométrie soit excédentaire et très régulière", confirme Bruno Mougin, hydrologue. "Nous sommes en crise. La sécheresse existe encore dans nos rivières et dans nos nappes. Si le remplissage s'effectue normalement (pluviométrie conforme aux normales), nous resterons à des niveaux bas, et les risques de sécheresse des nappes resteront élevés l'été prochain. Pour revenir à une situation correcte, il nous faut une pluviométrie qui dépasse les normales de saison", insiste-t-il.



INFORMATIONS GENERALES

Vacances scolaires 2022-2023 pour notre zone

Vacances de la Toussaint : Du samedi 22 Octobre au lundi 07 Novembre au matin.

Vacances de Noël : Du samedi 17 Décembre 2022 au mardi 03 Janvier 2023 au matin.

Vacances d'hiver : Du samedi 11 Février au lundi 27 Février au matin.

Vacances de Printemps : Du samedi 15 Avril au mardi 02 Mai au matin.

Vacances d'été : Samedi 08 Juillet.

Passage à l'heure d'hiver 2022

Chaque année, le changement a lieu le dernier dimanche d'octobre.

Ce sera donc :

dans la nuit **du samedi 29 octobre au dimanche 30 octobre 2022**

Nos horloges devront être reculées d'une heure : à 3 heures, il sera 2 heures.

Nous gagnerons alors une heure de sommeil. Le décalage observé par rapport à l'heure solaire ne sera plus que d'une heure.



10^{ème} journée écocitoyenne



Huile de coudes,
bonne humeur
et des résultats bien visibles.
Merci
à tous les participants!



Rendez
vous
en
**2
0
2
3**

ÇA S'EST PASSÉ À LANLOUP



25 Juin - Pique-nique et feu de la Saint Jean
autour de la chapelle Sainte Colombe

1
4
J
u
i
l
l
e
t



Organisée par le Comité des Fêtes, la soirée du 14 juillet a connu un vif succès



Les volontaires pour le grand ménage de l'église
le samedi 3 septembre



86 repas servis pour le "Couscous" de
l'Association St Loup-St Roch



27 août - Récital Beethoven par
Ghazwan Zerikly, proposé par
l'Association Musique en Armor



Journal Communal de Lanloup
Directeur de la publication: Yannick Le Bars
Rédaction : Commission Communication
Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie
Distribution : équipe municipale
Dépôt légal : à parution 250 exemplaires